

# Sécurité des installations chimiques et du transport de marchandises dangereuses dans la Façade Atlantique de l'Afrique

Dix ans de pratique d'Expertise France en appui à l'Initiative européenne  
des Centres d'Excellence pour la réduction des risques NRBC

Pays : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Liberia,  
Mauritanie, Maroc, Sénégal, Sierra Leone, Togo

Bailleur de fonds : Foreign Policy Instrument (Commission  
européenne)



Siège de la Direction Générale de la Protection Civile, Rabat, Maroc, décembre 2021

## CONTACTS

Eric de Guerpel  
Responsable du pôle Prévention, réduction et adaptation aux risques  
[eric.deguerpel@expertisefrance.fr](mailto:eric.deguerpel@expertisefrance.fr)

Aurélie Noël  
Coordinatrice de l'Unité NRBC  
[aurelie.noel@expertisefrance.fr](mailto:aurelie.noel@expertisefrance.fr)

## Projet 41

**Numéro du projet :** 14SSE0C099

**Budget :** 3 000 000 euros

**Durée du projet :** 36 mois

**Début du projet :** janvier 2015

**Fin du projet :** mars 2018

## Contexte

Le projet 41 (P41) s'inscrit dans le cadre de l'initiative des Centres d'Excellence (CoE) NRBC de l'Union Européenne, visant à renforcer la coordination et la coopération aux niveaux national, régional et international pour la lutte contre les risques liés aux matières et agents NRBC. En raison d'un développement économique en croissance, les pays d'Afrique sont de plus en plus exposés aux différentes substances chimiques, présentes dans de nombreux secteurs tels que l'industrie, l'agriculture ou l'exploitation minière, ainsi qu'aux risques et dangers qu'elles engendrent. Avec un cadre législatif et opérationnel en cours de renforcement, de nombreuses évolutions sont à réaliser dans la gestion des produits chimiques sur le continent africain. Ceci afin de prévenir, atténuer et répondre aux risques qui y sont liés pour permettre un développement économique sûr et pérenne.

## Objectifs

**Objectif Global :** Contribuer à la prévention, la préparation et la réponse aux risques accidentels et chroniques liés aux installations classées à haut risque dans la Façade Atlantique de l'Afrique.

**Objectif Spécifique :** Conception et renforcement d'un programme de gestion des risques pour les installations chimiques classées à haut risque avec l'adoption de mesures de gestion des risques chimiques afin de prévenir les accidents et d'en minimiser les conséquences aux niveaux national et régional.

## Constats

**Sensibilisation et socles juridique et technique :** le projet 41 a démontré qu'il est possible de réaliser des progrès dans la réduction des risques de catastrophe dans le domaine industriel au sein des pays partenaires. Il a permis de sensibiliser les acteurs clés sur les risques chimiques et industriels, ainsi que de poser les bases pour l'établissement d'un cadre juridique, technique et organisationnel afin de prévenir et répondre aux accidents, notamment à travers la rédaction de rapports de positionnement des pays au regard de la Directive européenne SEVESO.



Visite de site industriel à Douala

**Expertise et durabilité :** La nomination et la formation d'une équipe de 31 experts, issus de 9 pays, sur une période de 36 mois, ont posé les bases pour assurer la pérennisation des résultats du projet. La mise en place de cette équipe régionale a stimulé la collaboration et la coopération entre les pays, augmentant le nombre de personnes sensibilisées et formées au sein des pays partenaires. De plus, les experts régionaux formés dans le cadre du projet ont également joué un rôle de formateurs.

**Rôle des Points focaux nationaux :** Les Points Focaux Nationaux (PFN) sont des piliers essentiels pour la réussite du projet. La continuité des contacts et l'entretien de relations de personne à personne, avec les Points Focaux Nationaux (PFN) notamment, sont des éléments clés dans la réussite du projet. Construire une confiance solide avec les PFN permet de maintenir le calendrier des opérations, d'accroître leur réactivité et de garantir un déroulement optimal des activités du projet.

**Passer du paradigme sécuritaire à une approche préventive :** Un aspect clé du projet 41 a été de modifier le discours prédominant envers les pays partenaires. Au lieu de se concentrer initialement sur la sécurité pour éviter que ces pays ne deviennent des zones de prolifération, le projet 41 a encouragé la création et le renforcement d'environnements industriels plus sûrs, favorisant ainsi le développement économique et industriel. Ce changement de perspective a conduit à une adhésion totale des différents pays partenaires.

**Le défi de ressources humaines :** Une des conclusions tirées de ces "projets P" est la prise de conscience que les individus formés dans ces initiatives occupent fréquemment de nouvelles positions au sein de leurs administrations respectives. Les compétences acquises sont souvent dissipées lorsqu'un responsable change d'administration, de service ou de site. Une leçon importante a été de comprendre que doubler le nombre de personnes formées dans le cadre du projet aurait pu réduire cette perte de connaissances.



## Projet 95

Numéro du projet : 22SSE0C020

Budget : 3 000 000 euros

Durée du projet : 24 mois

Début du projet : juin 2022

Fin du projet : juin 2024

## Contexte

Les dix pays partenaires de la région de la FAA (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Libéria, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Sierra Leone et Togo), ayant participé aux projets 69 et 71, ont tous exprimé le besoin de poursuivre les activités liées à la gestion des risques industriels et au transport des marchandises dangereuses lors de tables rondes organisées début 2022 par la Commission européenne et le Bureau régional de la zone concernée.

Le projet P95 SAFETIC (*Safe transportation and installations using chemicals in the African Atlantic Façade region*) a ainsi été développé afin de consolider les progrès réalisés par les projets P69 INSTASUR et P71 SECTRANS sur la Façade Atlantique de l'Afrique.

## Objectifs

**Objectif Global** : Finaliser le cadre réglementaire, opérationnel, institutionnel et réglementaire pour atténuer les risques industriels liés aux installations et au transport de marchandises dangereuses dans la région FAA

**Objectif Spécifique** : Les pays partenaires disposent de tous les éléments nécessaires pour améliorer le cadre juridique et sécuritaire relatifs aux installations classées à haut risque impliquant des produits chimiques et au transport de marchandises dangereuses.

## Projet 69

Numéro du projet : 18SSE0C051

Budget : 2 299 650 euros

Durée du projet : 36 mois

Début du projet : décembre 2018

Fin du projet : décembre 2021

## Contexte

En l'absence de soutien et de mesures de suivi après la clôture du projet 41 en 2018, le progrès accompli et l'expertise acquise par les pays partenaires au cours de ces trois années étaient susceptibles de s'estomper. Afin d'assurer la pérennité des avancées réalisées et de répondre aux demandes des pays partenaires exprimées lors des tables rondes, le projet 69 a été élaboré. Son objectif était d'assurer la continuité des actions entreprises et d'établir un réseau industriel sûr, favorisant ainsi le développement économique et industriel des pays de la Façade Atlantique Africaine (FAA). Deux nouveaux pays, la Mauritanie et la Sierra Leone, qui n'avaient pas participé au projet 41, ont été invités à rejoindre le projet 69.

## Objectifs

**Objectif Global** : Soutenir les pays partenaires vers l'autonomie dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la réponse aux risques industriels dans la zone de la Façade Atlantique de l'Afrique.

**Objectif Spécifique** : Consolider et mettre en pratique les bases acquises lors de la mise en œuvre du P41 et pérenniser ses effets.

## Projet 71

Numéro du projet : 18SSE0C528

Budget : 2 249 250 euros

Durée du projet : 36 mois

Début du projet : décembre 2018

Fin du projet : décembre 2021

## Contexte

Les marchandises dangereuses représentent 15 % du trafic mondial, tous produits et moyens de transport confondus. Dans la région FAA, il existe des opportunités d'amélioration concernant le transport des marchandises dangereuses (TMD), notamment en renforçant les infrastructures routières et ferroviaires, en modernisant le parc automobile, et en harmonisant davantage la mise en œuvre des normes et réglementations internationales relatives aux TMD. A défaut, chaque année, ces conditions sont à l'origine de plusieurs accidents routiers ou ferroviaires impliquant des camions et des wagons transportant des marchandises dangereuses, menaçant gravement la population. Prévenir les risques industriels signifie donc également sécuriser le transport des matières dangereuses.

## Objectifs

**Objectif Global** : Améliorer les conditions de sécurité et de sûreté pour le TMD de manière durable et réduire les risques dans la zone de la FAA.

**Objectif Spécifique** : Améliorer le cadre juridique et opérationnel du TMD des pays partenaires et augmenter leurs capacités d'intervention en cas d'accident impliquant le TMD en renforçant les capacités des acteurs impliqués.

### Pertinence

Les activités mises en œuvre dans le cadre des projets P69 et P71 ont pleinement satisfait les attentes et les besoins des pays partenaires. En effet, la plupart des pays concernés, sont demandeurs de ce type d'expertise qui permet le développement industriel et donc économique en limitant le nombre d'accidents qui y sont liés.

Le choix d'une approche de collaboration favorisant les échanges entre les administrations nationales et les équipes d'Expertise France a également répondu à leurs besoins particuliers.

La mise en place de projets complémentaires, supervisés par le département Paix, Stabilité et Sécurité (P2S), a permis à Expertise France de développer une expertise dans un domaine spécifique, où aucun autre organisme public français n'avait pris l'initiative auparavant.

### Cohérence

Les objectifs des projets étaient en phase avec les stratégies des pays partenaires. Les activités planifiées étaient conformes aux règles internationales, aux politiques et stratégies nationales ainsi qu'aux besoins des entités impliquées. De plus, ces projets ont favorisé la coordination des actions entreprises par les pays partenaires pour prévenir et répondre aux risques associés aux installations classées à haut risque et au transport de marchandises dangereuses.

Néanmoins, il y a une opportunité d'amélioration en termes de coordination et de dialogue avec d'autres institutions opérant dans le même domaine. Bien que des synergies aient été initiées de façon marginale avec le pôle Menaces Globales (MGCO) du département P2S d'Expertise France, il y a un potentiel pour un dialogue plus étroit et une meilleure coordination à l'avenir.

### Efficacité

Toutes les activités et livrables ont pu être réalisés pendant la durée attribuée à la mise en œuvre du projet. Dans le cadre du P69, les compétences des 33 experts régionaux ont été renforcées, ainsi que les bases d'un nouveau cadre juridique qui se sont appuyés sur l'analyse de plus de 100 rubriques. Le P71 a permis de former 450 formateurs au profit des intervenants opérationnels et de sensibiliser environ 2 000 personnes aux risques liés au TMD. Un corpus d'une cinquantaine de modules e-learning créé à partir du Projet 69 et 71 puis étendu aux projets 55 et 95 a permis de former plus de 600 personnes.

Certains éléments ont néanmoins freiné la réalisation des objectifs. A titre d'exemple, les accès différenciés entre les pays ont limité les échanges entre experts ; les différences de profil, de capacités et d'influence entre PFN ne permettent pas d'engendrer une réponse unanime des gouvernements au sein des pays cibles.

### Efficience

Les ressources attribuées ont contribué à l'accomplissement des objectifs malgré les défis récurrents soulevés par les pays partenaires concernant l'allocation des fonds du projet (nécessité de respecter une parité entre les pays au sein d'un projet régional), ainsi que les complications découlant de la pandémie de Covid-19.

Malgré les difficultés posées par les obstacles aux déplacements durant la période Covid-19 et le temps nécessaire à l'utilisation et l'appropriation de la plateforme e-learning, toutes les activités planifiées ont pu être finalisées. Par ailleurs, la mutualisation des missions sur le terrain des projets P69 et P71 a permis de réduire les coûts et d'augmenter leur efficacité en réduisant le temps de déplacement et la fatigue des experts mobilisés. Cela a permis également de mettre en lumière les synergies entre les deux projets lors des déplacements terrain.

### Impact

Les changements induits par les projets ont favorisé une meilleure appropriation des enseignements et dispositions réglementaires dans de nombreux pays, comme démontré par la création par les experts régionaux d'un partenariat régional, la production de 10 documents nationaux de référence et de 1 document régional de référence sur le TMD. Les projets ont aussi rendu possible la création de synergies avec les partenaires, et les échanges d'un pays à l'autre de points de vue et de documents techniques. Les activités des projets ont permis de contribuer à l'amélioration de la prévention, la préparation et la réponse aux risques industriels à travers notamment la sensibilisation des acteurs clés.

### Durabilité

Le contrôle du stockage, de la manipulation et/ou du transport des substances NRBC est un besoin pérenne au sein des pays partenaires mais également pour leur voisinage direct, à savoir l'Europe. Néanmoins, la rotation régulière des membres formés au sein des administrations rendrait plus complexe la pérennisation des progrès pour les institutions concernées.

Les formations organisées dans le cadre du P41 avaient été très rapides et ambitieuses et les formateurs sollicitaient souvent le soutien des experts mobilisés, démontrant un manque d'appropriation du projet.

Les projets 69 et 71 ont permis de maintenir un accompagnement durable, de renforcer et de pérenniser les acquis au sein des pays.

Dans le cadre du projet 95 on constate désormais une plus grande autonomie des formateurs dans la mise en œuvre des formations nationales. En revanche, les Points Focaux Nationaux préconisent le maintien de l'appui des experts européens pour renforcer leur légitimité auprès des institutions nationales.

## Les leçons apprises

### Commencer tôt... et durer :

Il est primordial de démarrer les activités dès le début du projet afin d'éviter tout retard potentiel, tel que le recrutement des experts nationaux. Il est aussi crucial de viser une planification avancée des activités, idéalement 6 mois à l'avance, et de renforcer les synergies avec d'autres projets concernant l'achat de matériel en faveur des pays partenaires.

En anticipant plusieurs phases de mise en œuvre, (6 ans pour les projets 41, 69 et 71), il devient possible de garantir la fidélisation des partenaires, le suivi des personnes formées et de faciliter leur accompagnement tout au long du processus de formation.

L'engagement de plus de 10 ans d'Expertise France dans la région de la FAA a permis de consolider un climat de confiance et d'établir des méthodes de travail efficaces entre les divers acteurs nationaux et internationaux. Cette longévité a joué un rôle déterminant dans la construction de bases solides pour des collaborations durables et un impact significatif.

Formations régionales à Freetown, Sierra Leone, octobre 2019



### Importance du soutien politique :

Garantir des relations stratégiques de haut niveau au sein de chaque Etat, afin d'ancrer le projet dans les priorités politiques nationales et de favoriser des changements concrets, notamment sur le plan législatif, est primordial. De même, il est essentiel d'établir des liens avec les échelons intermédiaires pour suivre les opérations et concrétiser la mise en œuvre des politiques.

### La dynamique des PFN : Perspectives et relations clés :

Les Points Focaux Nationaux (PFN) incarnent une perspective stratégique pour leur pays et peuvent parfois exprimer des préoccupations concernant les ressources allouées dans le cadre du projet. Leur offrir des solutions adaptées et renforcer les liens de confiance avec ces acteurs clés devient ainsi primordial.

Siège de la Direction Générale de la Protection Civile,  
Rabat, Maroc, décembre 2021



### Communiquer pour réussir :

Conserver une communication interne fluide et réactive entre parties via des échanges réguliers afin de mettre en place un climat de confiance entre les équipes d'Expertise France, les différents intervenants des pays partenaires ainsi que le bailleur est une priorité.

La communication externe (réseaux sociaux et autres) est également essentielle à prendre en compte dès la phase d'écriture (avec une enveloppe budgétaire allouée) afin de rendre le projet visible, de communiquer sur les bonnes pratiques et leçons apprises, de valoriser le travail effectué par chacun, de rendre compte aux bénéficiaires et bailleurs des résultats obtenus, et de donner davantage la parole aux pays bénéficiaires. Les nouvelles directives centralisées de l'Union européenne relatives à la communication externe des projets peuvent représenter un frein à la mise en œuvre de ce *momentum*.



Signature de l'accord Projet 69, - Université de Douala,  
Cameroun, juin 2019

## Recommandations des acteurs des projets

- 1 **Appropriation** : Lors du passage de relai du Chargé de Projet (CP) d'Expertise France, il est essentiel d'organiser une étape de remerciement pour l'ancien CP, ainsi qu'une session de présentation et d'échange d'informations pour accueillir le nouveau CP. Cela vise à maintenir la fluidité des relations, à consolider les liens entre les parties impliquées et à assurer une transition harmonieuse tout en préservant la dynamique positive du projet.
- 2 **Ressources humaines** : Garantir des moyens humains suffisants qui permettent aux Chargés de Projet Expertise France, supervisant plusieurs projets simultanément, un accompagnement renforcé. Cela faciliterait le suivi des activités et des livrables des projets, préservant ainsi la qualité des échanges avec les partenaires.
- 3 **Se mobiliser pour une expertise plus diversifiée** : Les projets 69 et 71 ont jusqu'ici principalement bénéficié d'une expertise française. Pour enrichir cette dynamique, il est opportun d'introduire une variété plus large en accueillant des experts issus de différentes nationalités, tout en surmontant les obstacles linguistiques associés à cette diversité. Les nouvelles exigences de l'UE, qui prônent la participation d'au moins deux Etats membres par projet, offrent une opportunité pour combler ces lacunes. Envisager l'implication d'experts africains dans ces initiatives représente également une avenue prometteuse pour favoriser une diversification accrue et un partenariat plus étendu.
- 4 **De nouvelles approches** : Le cadre de programmation et de mise en œuvre reste constant depuis le début des projets « P ». Les projets d'il y a 10 ans présentent le même schéma que ceux d'aujourd'hui : même méthodologie, budgets, thématiques, partenaires et experts. Cependant, cette stabilité ouvre la porte à une opportunité d'innovation et de remise en question. Il est temps d'explorer de nouvelles approches, tant pour l'UE que pour EF, en cherchant de nouveaux experts, en explorant de nouvelles thématiques et en élargissant les zones d'intervention. Cela offre une chance de croissance et de diversification, propices à des avancées encore plus riches et variées
- 5 **Développement thématique** : Les pays partenaires expriment le besoin d'envisager la mise en place de programmes académiques spécialisés au sein des universités, visant à pérenniser les connaissances acquises au cours des 10 dernières années. Cela implique, en premier lieu, la recherche de partenaires de haut niveau pour soutenir financièrement ces initiatives.
- 6 **Rôle des organisations régionales africaines** : Il aurait été bénéfique de renforcer la participation des organisations régionales et internationales dans les Projets 41, 69, 71 et 95 afin de garantir une meilleure appropriation par les autorités régionales impliquées.
- 7 **Développement de l'expertise** : L'expérience a mis en lumière une opportunité majeure : étendre les horizons au-delà de l'Initiative des Centres d'Excellence (CoE) pour favoriser des synergies avec d'autres projets. Cette approche ouvre la voie au développement d'une expertise plus large, créant ainsi de nouvelles opportunités stimulantes.
- 8 **Mesure de l'impact** : Afin de faire valoriser son travail, EF doit réaliser une analyse de l'impact des projets NRBC. Ceci passe par un travail approfondi sur la conception d'indicateurs, de suivi notamment, pertinents et efficaces permettant de mesurer le changement, ainsi que par un travail de recherche en utilisant les données des années précédentes.
- 9 **Dialogue avec le bailleur sur le ratio coûts/activités**: Lors des réponses aux appels d'offres, il est nécessaire de s'assurer que les ambitions du bailleur sont alignées avec les ressources allouées aux équipes, tout en encourageant un dialogue ouvert. Les projets multi-pays impliquent de nombreuses activités, parfois prévues avec des budgets restreints, créant ainsi une forte pression sur les équipes projet, les experts et les équipes lors de la mise en œuvre.
- 10 **Démarrage** : Le démarrage institutionnel d'un projet régional d'envergure prend du temps par nature. Prévoir au moins 1 an pour le développement, les échanges avec les parties prenantes clés et la confirmation des priorités est nécessaire.
- 11 **Elargissement en langue anglaise** : EF a l'opportunité d'exploiter ses compétences et son expérience pour s'étendre vers la sphère anglophone, ouvrant ainsi de nouveaux horizons et favorisant une plus grande diversification des ressources et des opportunités de développement. Le projet 99, lancé en décembre 2022 et traitant du domaine de la bio sûreté et de la biosécurité en Afrique Centrale et de l'Est, s'inscrit dans cette approche.
- 12 **Une unité en transformation**: Réévaluer l'appellation de l'Unité NRBC en la renommant "Risques technologiques" permettrait une approche multidisciplinaire. Face aux défis du changement climatique, cela permettrait de ne pas aborder les risques en silos.

# Exemples d'activités menées lors des projets au Maroc, en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Togo, au Bénin et au Sénégal









### Projet 69



#### Plus de 150 ateliers de travail

sur le cadre légal, les analyses des risques industriels à l'origine d'accidents majeurs (explosion, incendie, dispersion toxique) et de pollution chronique, les plans d'urgence internes et externes



#### 10 feuilles de route

finalisées sur les actions à programmer pour établir les principaux textes juridiques



#### 1 300 personnes formées

acquises à travers 58 sessions de formation aux risques industriels impliquant des produits chimiques dangereux



#### 1 400 certificats délivrés

de validation des compétences issus des sessions de formation en présentiel et à distance



#### Une équipe régionale de 80 experts

mobilisable pour prévenir et intervenir dans le domaine des risques industriels

### Projet 71



#### 10 sessions de sensibilisation, d'information et de soutien technique

délivrées pour renforcer les connaissances et capacités de 301 bénéficiaires



#### 10 documents nationaux de référence produits



#### 1 document régional de référence produit



#### 2 200 professionnels formés



#### 4 guides opérationnels élaborés



#### 13 modules e-learning développés



#### Constitution d'un vivier d'experts de 20 nouveaux formateurs nationaux